

Monsieur Frédéric MANON
Collectif RN126
La Croix
81470 LA CROISILLE

Toulouse, le 10 octobre 2007

Lettre recommandée avec A.R.

Réf: 61/10-07

Objet : Débat public sur le contournement autoroutier de Toulouse

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 octobre.

Après avoir consulté la Commission particulière du débat public dans sa séance du 4 octobre, je tiens à vous répondre que celle-ci n'a nullement l'intention, comme vous le pensez, de « présenter en ouverture de la réunion publique de PUYLAURENS un tout autre nouveau projet de la DRE ».

Je vous rappelle en effet que la Commission du débat public a une compétence (au sens juridique du terme) strictement limitée à l'objet dont elle est saisie, qui est ici le projet de grand contournement autoroutier de TOULOUSE. Elle doit donc se consacrer exclusivement à ce contournement.

A ce titre, la Commission Nationale du débat public, dans sa séance du 4 juillet, lui a demandé d'examiner les liens qui pourraient exister entre ce contournement et la liaison TOULOUSE – CASTRES ; c'est sous cet angle seulement que peut être évoquée cette dernière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la CPDP

Claude BERNET